

Ce lundi 16 mars 2020, un Conseil des Ministres extraordinaire s'est tenu à la présidence de la République. Les travaux, présidés par le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé, ont porté exclusivement sur la pandémie de Coronavirus (Covid-19) qui ne cesse de prendre de l'ampleur dans le monde et dans la sous-région ouest-africaine. Au total, huit (08) mesures de ripostes ont été prises pour lutter sa propagation sur le territoire togolais :

1-la suspension pour deux semaines, à compter du vendredi 20 mars 2020, de toutes les liaisons aériennes en provenance des pays à haut risque à savoir l'Italie, la France, l'Espagne et l'Allemagne .

2-L'annulation de tous les évènements internationaux prévus au Togo pendant 3 semaines à compter de ce jour 16 mars 2020 .

3-La suspension des missions officielles non essentielles vers les pays à haut risque à compter de ce jour 16 mars 2020 .

4-L'auto-isolement obligatoire de quatorze (14) jours pour toute personne arrivant au Togo et ayant séjourné dans un pays à haut risque. Des sanctions fortes sont prévues, en cas de non-respect d'auto-isolement .

5-Le gouvernement togolais déconseille de voyager dans les pays où sévit la pandémie.

6-L'interdiction de tout rassemblement de plus de 100 personnes sur toute l'étendue du territoire national pour un mois à compter du jeudi 19 mars 2020 à minuit .

7-Le renforcement de la surveillance et des mesures individuelles et collectives de prévention et de protection : se laver les mains au savon, recourir au gel hydroalcoolique, ne pas se serrer les mains en se saluant, éviter des accolades et des embrassades, etc .

8-Le déblocage d'une enveloppe de deux milliards de FCFA pour les actions urgentes.

Le Premier Ministre a tenu une séance de travail, le même jour, avec les membres du corps diplomatique, chefs d'institutions financières internationales accrédités au Togo, destinée à leur faire le point sur la situation.